

# RALLYE d'ALGERIE TOUT TERRAIN 2016

## REGLEMENT PARTICULIER MOTOS, QUADS ET VEHICULES D'ASSISTANCE



<b>Art.</b>	<b>INDEX</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	Publication	3
<b>2</b>	Accès	3
<b>3</b>	Comité d'Honneur	3
<b>4</b>	Comité d'Organisation	3
<b>5</b>	Adresse du Secrétariat	3
<b>6</b>	Liste des Officiels	4
<b>7</b>	Programme de l'Épreuve	5
<b>8</b>	Coueurs	6
<b>9</b>	Conditions Particulières des Pays Traversés	9
<b>10</b>	Catégories	9
<b>11</b>	Identification	10
<b>12</b>	Publicité	10
<b>13</b>	Ordre de départ	11
<b>14</b>	Navigation et Road Book	12
<b>15</b>	Autonomie et Carburant	12
<b>16</b>	Assurance	13
<b>17</b>	Obligations Administratives	15
<b>18</b>	Control Final	16
<b>19</b>	Classements	16
<b>20</b>	Equipement médical	17
<b>21</b>	Location Obligatoire	17
<b>22</b>	Abandon Hors Course	18
<b>23</b>	Plan de Sécurité	18
	Informations Générales	19



## 1. PUBLICATION

ARAK SPORT organise l'épreuve du Rallye d'Algérie Tout Terrain 2016 sous le patronage xxxxxxxxxxxxxxxx et en collaboration avec la FASM Fédération Algérienne des Sports Mécaniques. La manifestation se déroulera conformément aux Code Sportif de la FIM, ses Annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par le Jury International.

Approbation FASM : XXXXX

En cas de divergence ou dispute entre l'interprétation des deux textes officiels, le texte français prévaut.

Toute autre question non prévue dans les annexes ni dans ce Règlement Particulier, le Jury International décidera ex aequo et bono.

Toutes les dispositions techniques ou organisationnelles non mentionnées dans ce Règlement Particulier seront annoncées par des additifs, datés, numérotés et signés par le Jury International. Ces additifs feront partie intégrante du Règlement Particulier et seront affichés au tableau officiel d'affichage du Rallye. Ils seront également communiqués lors du briefing dans les délais les plus brefs.

## 2. ACCES

Aéroport le plus proche : ALGER, Algérie

Ville la plus proche : ALGER, Algérie

## 3. COMITE D'HONNEUR

Président de la République Démocratique et Populaire d'Algérie

Son Excellence Abdelaziz Bouteflika

Président de la ASN - FASM

Monsieur Chihab Baloul

## 4. COMITE D'ORGANISATION

Président de la FASM

M Chihab BALOUL

Organisateurs

ARAK SPORT s.r.l.

Responsables du parcours

Daniele COTTO

Responsable du personnel

Giuseppe BELOTTI

Responsable Règlements

Daniele COTTO

Responsable communications

Sonja VIETTO RAMUS

Responsable Tracking

Wolfgang SHINDELE

Responsable Secrétariat

Sonja VIETTO

## 5. ADRESSE DU SECRETARIAT PERMANENT

ARAK SPORT s.r.l. Italia

tel. +39.333.361.2248 - e-mail: [info@algerally.com](mailto:info@algerally.com) – web: [www.algerally.com](http://www.algerally.com)



## 6. LISTE DES OFFICIELS

FONCTION	NOM	LICENCE N°
Directeur de Course	Antonio Assirelli	10071 – 2184
Membre du Jury	Délégué FASM	
Délégué Technique	GianFranco Ferretti	
Chef du Service Médical	Carlo Viglino / Alberto Adduci	
Responsable Chronométrage	Paola Mazzone	
Chargé relations avec les concurrents	Gianfranco Ferretti	
Secrétaire de la course	Gabriella Bagnaresi	10072
Secrétaire de l'événement	Sonja Vietto	

## 7. PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

**7.1 Date d'ouverture des engagements :** 01/06/2016

**7.2 Date de clôture des engagements :** 15/10/2016

**7.3 Date de publication des listes de départ :** 24/10/2016

**7.4 Ouverture de la salle de presse et centre d'accréditation:**

Place : Alger **Centre sportif de Soudania**

Heure : de 14.00 du 30/10

**7.5 Contrôle administratif et réception du matériel et documents :**

Place : Alger **Centre sportif de Soudania**

Heure : de 08.30 du 30/10

**7.6 Vérification technique préliminaire :**

Place : Alger **Centre sportif de Soudania**

Heure : de 09.00 du 30/10

**7.7 Conférence de Presse avant le départ :**

Place : Alger **Centre sportif de Soudania**

Heure : 20.00 du 30/10

**7.8 1<sup>ère</sup> réunion du Jury International:**

Place : Alger **Centre sportif de Soudania**



Heure : 18.00 du 30/10

### **7.9 Publication de la liste de départ 1<sup>ère</sup> étape:**

Place : Alger **Centre sportif de Souidania**

Heure : 10.30 du 31/10

### **7.10 Briefing des coureurs:**

Place : Alger **Centre sportif de Souidania**

Heure : 19.00 du 30/10

### **7.11 Emission du Road Book Etape 1 :**

Place : Alger **Centre sportif de Souidania**

Heure : 11.00 du 31/10

## **7.12 HORAIRES DES ETAPES ET BRIEFING DES COUREURS**

Lundi 31 octobre	ETAPE 1	liaison Alger – Biskra	km 467
		Départ prévu 1 <sup>o</sup> concurrent	h 12.00
		Arrivé théorique 1 <sup>o</sup> concurrent	h 17.00
		Délivre Road Book	de h 18.00
		Briefing concurrents	h 19.00
Mardi 1 novembre	ETAPE 2	SS1 Biskra – Hassi Messaoud	km 425,58
		Départ prévu 1 <sup>o</sup> concurrent	h 6.30
		Arrivé théorique 1 <sup>o</sup> concurrent	h 11.00
		Arrivé théorique dernier concurrent	h 15.30
		Délivre Road Book	de h 17.00
		Briefing concurrents	h 19.00
Mercredi 2 novembre	ETAPE 3	SS2 Hassi Messaoud – boucle	km 226,13
		Départ prévu 1 <sup>o</sup> concurrent	h 6.30
		Arrivé théorique 1 <sup>o</sup> concurrent	h 11.00
		Arrivé théorique dernier concurrent	h 15.30
		Délivre Road Book	de h 17.00
		Briefing concurrents	h 19.00
Jeudi 3 novembre	ETAPE 4	SS3 Hassi Messaoud – El Golea	km 409,32
		Départ prévu 1 <sup>o</sup> concurrent	h 6.30
		Arrivé théorique 1 <sup>o</sup> concurrent	h 11.00
		Arrivé théorique dernier concurrent	h 15.30
		Délivre Road Book	de h 17.00



		Briefing concurrents	h 19.00
Vendredi 4 novembre	ETAPE 5	SS4 El Golea – El Golea	km 522,88
		Départ prévu 1° concurrent	h 6.30
		Arrivé théorique 1° concurrent	h 11.00
		Arrivé théorique dernier concurrent	h 15.30
		Délivre Road Book	de h 17.00
		Briefing concurrents	h 19.00
Samedi 5 novembre	ETAPE 6	SS5 El Golea – Ghardaia	km 353,47
		Départ prévu 1° concurrent	h 6.30
		Arrivé théorique 1° concurrent	h 11.00
		Arrivé théorique dernier concurrent	h 15.30
		Délivre Road Book	de h 17.00
		Briefing concurrents	h 19.00
Dimanche 6 novembre	ETAPE 7	liaison Ghardaia – Alger	km 593,48
		Départ prévu 1° concurrent	h 7.00
		Arrivé théorique 1° concurrent	h 14.00
		Réunion jury international	h 18.00
		Publication des classements	h 19.00
		Remise des Prix	h 21.00

## 8. COUREURS

### 8.1 ENGAGEMENTS & DROITS

- Le nombre maximum de motocycle engagé est de 200.
- Le coureur s'engage sur le RALLYE d'ALGERIE 2016 en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut l'amener à courir. Le coureur accepte d'indemniser et d'exonérer à l'avance les Organisateurs, son FMN et la FIM, de et contre toute responsabilité pénale et/ou civile, en cas de perte, de dommages, blessure (y compris mortelle) lors de sa participation au RALLYE d'ALGERIE 2016. Sauf pour les coureurs avec licence FASM, tous les coureurs sont tenus d'avoir la licence internationale délivrée par la FIM et l'autorisation de courir à l'étranger délivrée par chaque FMN. Dans le cas d'une autorisation annuelle doit également prévoir l'habilitation de sécurité pour la course en question.

### 8.2 DEMANDE D'ENGAGEMENTS

- Les demandes d'engagement sont disponibles auprès du service concurrents RALLYE d'ALGERIE joignable par email [concurrents@algerally.com](mailto:concurrents@algerally.com) ou par téléphone : +39.328.461.3046
- Après l'approbation par le Comité d'Organisation, les demandes d'engagement doivent impérativement porter les noms définitifs des participants. Elles seront sélectionnées en base à l'ordre d'arrivée au Secrétariat et ils doivent être accompagnés du montant correspondant à la date de l'engagement même.
- Toute demande parvenant au Secrétariat non accompagnée du montant de l'engagement, ne sera pas prise



en considération.

- Avec sa signature sur le formulaire d'engagement, le pilote soumet tous les litiges à la seule juridiction sportive de la FASM.
- Tous les concurrents devront demander à leur FMN une autorisation écrite de courir à l'étranger. A l'exception des concurrents licenciés pour un seul événement.

### 8.3 DROITS D'ENGAGEMENT RALLYE

Les montants des droits d'engagement, par personne, sont les suivants :

- paiement avant le 30/06/2016 € 1.600,00
- paiement avant le 31/07/2016 € 1.800,00
- paiement avant le 15/10/2016 € 2.000,00

Les fiches d'engagement devront être envoyées à :

e-mail: [concurrents@algerally.com](mailto:concurrents@algerally.com) web: [www.algerally.com](http://www.algerally.com)

En cas de refus de la publicité facultative de l'Organisateur (l'apposition des panneaux 1, 2 et 3 du schéma officiel de page 11 restant obligatoire), ce frais d'inscription seront majorés de 60%.

#### **Les tarifs d'engagement comprennent :**

- inscription sportive et droits d'engagement
- 6 nuits au bivouac depuis 31 octobre (avec votre tente et sac à coucher personnels)
- remise des prix
- assurance RC de l'Organisation
- assurance rapatriement sanitaire et couverture des premières dépenses médicales

#### **Les tarifs d'engagement ne comprennent pas :**

- les transports des véhicules et des participants en Algérie et retour
- le billet d'avion pour / de l'Algérie
- les nuits en hôtel à Alger
- boissons et extra aux bivouacs et hôtels (aussi dans celui officiel du rallye)
- le carburant doit être payé directement aux fournisseurs
- système Tracking et GPS
- tout ce qui ne résulte pas dans la section "**Les tarifs comprennent**"

### 8.4 SECURITE

Il doit être garanti à l'Organisation le respect des obligations suivantes :

- obligation de prévenir, en cas d'abandon, l'Organisation par tout moyen, sous la seule responsabilité du pilote et/ou de son équipe. Une tierce personne ne pourra être rendue responsable.
- obligation de respecter le présent Règlement.
- obligation de respecter le *fair-play* dans toute la course.

Dans le cas où un pilote serait obligé d'abandonner sa moto sur place et il ne soit pas rattrapé par le Véhicule Balai, il devra impérativement en faire la déclaration écrite auprès du poste de police le plus proche, avant de quitter l'Algérie et en remettre une copie à l'adresse :

e-mail : [info@algerally.com](mailto:info@algerally.com)



En cas de non-respect d'une seule de ces obligations par un membre de l'équipage, encourra une pénalité à l'équipe en question.

## 8.5 DROITS D'ENGAGEMENT ASSISTANCE

Les droits d'engagements Assistance, par personne, sont les suivants :

- paiement avant le 31/07/2016 € 800,00
- paiement avant le 15/10/2016: € 1.000,00
- véhicule assistance (auto) € 200,00
- véhicule assistance (camion) € 300,00

### Les droits d'engagements assistance comprennent :

- droits d'engagements
- 6 nuits au bivouac depuis 31 octobre (avec votre tente et sac à coucher personnels)
- remise des prix
- assurance RC de l'Organisation
- assurance rapatriement sanitaire et couverture des premières dépenses médicales
- autorisation à intervenir sur les véhicules en course dans les zones prévues à cet effet

### Les tarifs d'engagement assistance ne comprennent pas :

- le transport aller/retour pour / de l'Algérie du véhicule et des participants
- le billet d'avion pour / de l'Algérie
- les nuits en hôtel à Alger
- boissons et extra aux bivouacs et hôtels (aussi dans celui officiel du rallye)
- tout ce qui ne résulte pas dans la section "Les tarifs comprennent"

## 8.6 TRANSPORT

La plaque « Rallye » délivrée par l'Organisation, comprise dans les prix ci-dessous, permettra notamment :

- d'intervenir dans les zones d'assistance prévues à cet effet,
- de circuler en zones ouvertes aux véhicules du rallye pendant sa durée.

## 8.7 VERSEMENTS

Les paiements doivent être effectués non au-delà du 15/10/2016, à l'ordre de:

**UBI BANCA POPOLARE DI BERGAMO Via Giuseppe Mazzini, 181 - 24021 Albino (BG) -ITALIE**

**Nome del Beneficiario ARAK SPORT SRL**

**IBAN IT76R054285248000000006105**

**BIC/SWIFT BLOPIT22**

Pour bénéficier des engagements réduits, les noms des concurrents devront être définitifs. Toute variation de nom (non au-delà du 15/10/2016) entraînera le paiement des tarifs en vigueur au moment du changement et une majoration de € 200,00.

Le paiement total des droits d'engagements devra absolument parvenir avant minuit du :

- 30/06/2016 pour l'engagement au premier tarif
- 31/07/2016 pour l'engagement au deuxième tarif
- 15/10/2016 pour l'engagement au troisième tarif





## 8.8 REFUS D'ENGAGEMENT – DESISTEMENT - FORFAIT

Les annulations des demandes d'engagement et les requêtes de remboursement, afin d'éviter toute contestation, doivent être exprimées uniquement par lettre recommandée et aussi par message e-mail envoyées à

[concurrents@algerally.com](mailto:concurrents@algerally.com)

En cas de renoncement, le participant aura droit à:

1. Avant le 31/07/2016 au remboursement de 50% des frais payés
2. Avant le 31/08/2016 au remboursement de 30% des frais payés

A partir du 01/09/2016, aucun remboursement ne sera effectué. Il est cependant possible pour un participant de reverser la totalité ou une partie de son frais d'inscription à un autre participant jusqu'au 15/10/2016. Le nouveau participant devra en tous les cas payer la différence pour couvrir les frais actualisés à sa date d'engagement plus une sanction administrative de 200 euros.

La totalité des droits d'engagement versés sera remboursée aux concurrents dont l'engagement aura été refusé par le Comité d'Organisation.

Tout concurrent que se voyant refuser le départ pour non-conformité de son véhicule et/ou de ses papiers administratifs, ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses frais d'engagement versés.

## 8.9 ANNULATION OU RENVOI DE L'ÉPREUVE

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait pas avoir lieu, pour quelque motif que ce soit, parmi lequel non-obtention et/ou retrait des agréments des fédérations, des autorisations de passages sur les territoires, troubles politiques dans les pays traversés que rendant impossible le maintien du Rallye, défection financière rendant impossible l'organisation technique et sportive de l'épreuve, problèmes insolubles d'embarquement ou de débarquement et d'acheminement des matériels et concurrents, etc, ARAK SPORT ne serait redevable envers les participants, que des montants des droits d'engagements versés.

Dans le cas où le départ du Rallye serait retardé, ARAK SPORT devra prévenir immédiatement chaque participant du nouveau calendrier de la course. Si les concurrents ne pouvaient pas participer à la course à cause de ce changement de date, ils auront au maximum huit (8) jours ouvrables pour demander par lettre recommandée le remboursement de leur engagement. Dans tous les cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité.

## 9. CONDITIONS PARTICULIERES DU PAYS VISITE

**Visa** : Il est très important de demander un visa d'entrée en Algérie au consulat d'Algérie dans votre pays. Pour une telle demande, vous recevrez une invitation par le FASM lors de la réception de la confirmation de votre participation. Avec l'invitation du FASM, vous pouvez procéder à une demande de visa au consulat de la compétence de l'Algérie. Pour plus d'informations : <http://www.amb-algerie.fr/formalites-visa/>

**Coûts** : Coût de visa pour une période maximum de 90 jours = 85 Euros plus de droits

**Vaccins obligatoires/recommandés** : aucun vaccin recommandé.

**Immatriculation des véhicules** : les immatriculations européennes sont reconnues en Algérie.

**Formalités douanières** procédures douanières officielles pour les véhicules et les équipements à importer, vous pouvez vérifier sur le site [http://www.douane.gov.dz/eservices/taxation\\_vehicules/](http://www.douane.gov.dz/eservices/taxation_vehicules/)

**Tenues vestimentaires** : L'Algérie est un pays musulman, il est nécessaire de porter en conséquence.

## 10. CATEGORIES

### 10.1 Les Catégories obligatoires sont les suivantes :



- Catégorie 1 : 450cc
- Catégorie 2 : Quads
- Catégorie 3 : Féminine
- Catégorie 4 : Junior
- Catégorie 5 : over 450 cc
- Catégorie 6 : Vétéran

## 11. IDENTIFICATION

### 11.1 ACCES AU RALLYE

L'accès au rallye (départ et arrivée des spéciales, point d'assistance, bivouac,...), est exclusivement réservé aux personnes munies du bracelet d'identification du RALLYE d'ALGERIE (concurrents, assistants, organisateurs, délégués media) et aux véhicules officiellement engagés (concurrents, assistance) munis des stickers officiels du RALLYE d'apposés conformément au plan de marquage du RP.

**Toute infraction entraînera l'exclusion du participant et du Team.**

### 11.2 BRACELET D'IDENTIFICATION

Un bracelet compris dans le forfait d'engagement, sera remis à chaque participant du RALLYE d'ALGERIE 2016 (concurrents, assistants, organisateurs, délégués media).

Le contrôle par l'Organisation de ce signe d'identification du participant sera systématique à chaque repas, sur chaque point et zone d'assistance et à l'entrée de la soirée de Remise des Prix.

La présentation par le participant est obligatoire à chaque demande de l'Organisateur.

En cas de dommage du bracelet, le participant devra demander le remplacement auprès du Responsable des Relations Concurrents.

### 11.3 MARQUAGE DES VEHICULES

Le châssis, le bloc moteur, le support du guidon et de la suspension sera poinçonné lors des vérifications techniques. Dans le cas d'un check où ces caractéristiques ont été trouvés manipulés ou enlevés, le coureur en question sera exclu de la course.

## 12. PUBLICITE

Il est permis aux coureurs d'apposer librement toute publicité sur leurs motos pour autant que celle-ci :

- a) soit autorisée par les règlements et la législation des pays traversés ;
- b) ne soit pas contraire aux bonnes coutumes ;
- c) n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques-numéros et à la publicité obligatoire de l'Organisation.

Il sera fourni aux vérifications le dossard et les plaques de numéros de course et de publicité officielle obligatoire de l'Organisation (voir schéma ci-dessous).

Le concurrent devra réserver sur son véhicule les espaces nécessaires à l'apposition de ces plaques et panneaux. Si le véhicule ne présente pas idéalement les surfaces nécessaires, c'est au pilote de prévoir celles-ci, avant de se présenter aux contrôles techniques ; toutes modifications des stickers étant interdites (découpage, etc.)

Le dossard ne peut pas être découpé ou modifié. En tout cas, le bord supérieur du dossard arrière devra être situé au maximum à 20 cm du haut du col du pilote. Aucune dérogation ne sera accordée.

### Publicité obligatoire :

#### pour les motos :

- 1 plaque frontale rallye autocollante cm 25x18 avec N° de course et sponsors de la manifestation (n°1 du schéma)

- 2 plaques latérales autocollantes cm 25x18 avec N° de course et sponsors de la manifestation (n°3)

**pour les quads:**

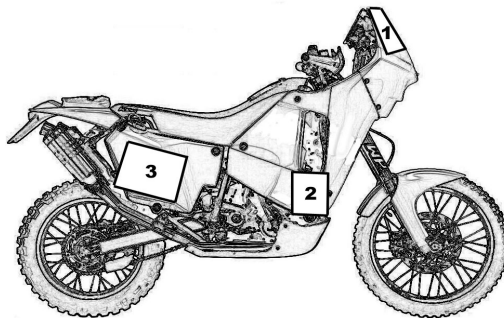
- 1 plaque frontale rallye autocollante cm 25x18 avec N° de course et sponsors de la manifestation (n°1)
- 2 plaques latérales autocollantes cm 25x18 avec N° de course et sponsors de la manifestation (n°3)

**pour tous:**

- 2 plaques latérales autocollantes cm 20x20 de publicité Organisation obligatoire (n°2)

A tout moment, l'absence ou la mauvaise apposition d'une publicité obligatoire entraînera une pénalisation :

- PREMIERE INFRACTION : pénalité représentant 50% des droits d'engagement : le pilote devra s'acquitter de sa pénalité financière pour pouvoir prendre le départ de l'étape de lendemain
- DEUXIEME INFRACTION : disqualification



Le responsable des relations avec les pilotes, basé à la direction de course – camion PC Course, gardera à disposition des plaques et des numéros de course de rechange en cas de perte ou de détérioration, pendant toute la durée du rallye. Le pilote devrait les demander pour les replacer.

### 13. ORDRE DE DEPART

Sur la base de Règlements International FIM, les numéros de course seront distribués comme indiqué ci-dessous:

- Les 5 premiers numéros de chaque catégorie seront attribués dans l'ordre croissant aux 5 premiers coureurs ayant marqué des points au classement du Championnat du Monde des Rallyes Tout Terrain de l'année.
- Le coureur qui veut un numéro spécifique (numéro supérieur à 5 et inférieur à 199) devra en faire la demande à l'Organisation FIM avant le 15/10/2016.
- Epuisée ces positions, les numéros restants seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions à notre secrétariat.

- |    |                                       |  |
|----|---------------------------------------|--|
| 1. | 450 cc numéros de 1 à 99 :            | plaques-numéros fond blanc, chiffres noirs |
| 2. | Quads numéros de 201 à 299 :          | plaques-numéros fond blanc chiffres noirs  |
| 3. | Plus de 450 cc numéros de 101 à 199 : | plaques-numéros fond blanc, chiffres noirs |

#### 13.1 INTERVALLE MINIMUM ENTRE LA DERNIERE MOTO ET LA 1<sup>ère</sup> VOITURE

Un intervalle minimum de 30 minutes sera respecté entre l'heure idéale de départ du dernier motorcycle et celle de la première voiture.

#### 13.2 ORDRE DE DEPART DE LA PREMIERE ETAPE

##### 13.2.1 – SI AUCUNE SUPER SPECIALE (SSS) N'EST DISPUTE :



Si aucune Super Spécial (SSS) n'est disputée : L'ordre de départ de la première étape se fera suivant le classement provisoire du Championnat du Monde des Rallyes Tout Terrain en cours. Si un ou plusieurs pilotes de notoriété (à l'appréciation du jury) sont engagés alors qu'ils ne figurent pas sur le classement provisoire du championnat en cours, ils partiront en premier.

Dans tous les cas, les dix premiers coureurs partiront un par un toutes les 2 minutes, les autres partiront de minute en minute ou de 30 secondes en 30 secondes.

### **13.3 ORDRE DE DEPART DES ETAPES SUIVANTES et de la DERNIERE ETAPE:**

L'ordre de départ de la deuxième étape et les suivantes se fera en suivant le classement général des épreuves spéciales ou selon la classification du parcours sélectif de la veille.

Les 10 premiers coureurs partiront toutes les 2 minutes et 11 ° conducteur, commencera chaque minute suivante ou toutes les 30 secondes.

## **14. NAVIGATION ET ROAD BOOK**

Le parcours du Rallye est secret jusqu'à la remise du road book et du GPS aux coureurs.

Toute reconnaissance du parcours est interdite sous peine de disqualification.

Le road book, les descriptions, la légende et les cartes descriptives de la première étape de l'épreuve seront remis aux concurrents aux vérifications administratives.

Ensuite, le road book des étapes suivantes sera disponible quotidiennement de 17.00 à 19.00 au Secrétariat de la course. Les coureurs qui arriveront tard au bivouac devront se rendre au Secrétariat.

Les informations transmises de la part des ouvriers seront communiquées aux concurrents durant les briefings et par affichage.

### **14.1 ZONES D'ASSISTANCE SPECIFIQUE DANS LES SS**

Chaque étape sera prévue des points de ravitaillement selon les obligations d'autonomie des motos.

Ces points de ravitaillement seront normalement en correspondance d'un contrôle de passage (CP) au croisement d'une route goudronnée et seront facilement accessibles par les véhicules d'assistance. Il est possible de neutraliser les temps et le soutien ravitaillement jusqu'à 15 minutes à chaque CP .

## **15. AUTONOMIE CARBURANT**

### **15.1 AUTONOMIE**

Les véhicules en course devront avoir une autonomie qui permet d'effectuer 150 km. Chaque concurrent sera responsable du calcul de la propre autonomie et ne pourra pas s'en remettre à l'Organisation si le propre véhicule n'est pas capable de parcourir la distance minimale de 150 km, peu importe la nature du terrain. Pour sécurité, il est recommandé une autonomie supplémentaire de 10%.

**L'Organisation a prévu un ravitaillement tous les 150 km maximum seulement pour les motos.**

### **15.2 CARBURANT**

L'essence à 95 octane est disponible (ensemble à du gasoil de bonne qualité pour les voitures diesel) chez les principales stations de services. Un camion de ravitaillement de l'Organisation sera présent pour les motos et pour les quads dans les Secteurs Sélectifs, avec de l'essence 95 octane.



### 15.3 TRAVERSEE DE ZONE HABITEES

#### - Coureurs

La vitesse de passage des concurrents dans les villages traversés, aussi bien en secteur de liaison qu'en Spéciale, sera limitée à 40 km/h ou inférieur si indiqué sur les panneaux de signalisation locaux. Sur le road book, toutes les zones considérées comme dangereuses pour les concurrents ou pour la population locale seront indiquées.

#### - Véhicules d'assistance

La vitesse de passage des véhicules d'assistance dans les villes et les villages traversés, suivant le road book assistance, sera limitée à 40 km/h ou inférieur si indiqué sur les panneaux de signalisation locaux. Le personnel de l'Organisation procédera à des contrôles et le Jury International décidera des pénalités.

**Toutes les infractions des véhicules d'assistance seront prises en charge par l'équipage en course.**

### 15.4 TEMPS MAXIMUM AUTORISE et CONTROLES DE PASSAGE

Un target minimum est spécifié pour chaque section sélective avec un maximum temps autorisé.

Pour tout pilote qui dépasse cette fin est donné une pénalité d'une minute pour chaque minute de retard, jusqu'à la durée maximale autorisée .

### 15.5 FERMETURE DE LA PISTE

Un véhicule (camion balai) de l'Organisation ferme le parcours. C'est la responsabilité du pilote de signaler sa position dans le cas d'accident ou de panne. Le camion balai est prévu pour récupérer les pilotes et les moyens qui ne peuvent pas continuer. Si le conducteur refuse de monter à bord du véhicule de secours, le fait sous sa propre responsabilité et doivent donc signer un fiche de renonciation à livrer aux représentants de l'Organisation. Les pilotes qui abandonnent leurs véhicules avant le passage du camion balai, ils le font sous leur responsabilité directe. L'Organisation ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de vol ou de dommages au véhicule.

### 15.6 PENALITE FORFAITAIRE (PF) / PENALITE SPORTIVE (PS)

La pénalité forfaitaire sera appli aussi pour les cas suivants :

- CH manquant au départ de la Spéciale ou all 'arrivé de la Spéciale
- dépassement du temps maximum autorisé sur un Secteur Sélective ou sur une liaison

La valeur de la pénalité forfaitaire pour chaque étape sera précisée avec le tableau horaire de l'itinéraire.

Le numéro maximum des pénalités forfaitaire est **4 (quatre, au-delà des forfaitaires assigné pour excès de vitesse)**. Au-delà duquel le concurrent sera disqualifié.

Il n'y a pas de nombre fixe de CP manqué ou un pourcentage de ceux qui ne reportés dont le concurrent sera mis hors de la course. Pour l'attribution de la pénalité forfaitaire en cas de WPM manquant, ils ne sont pas autorisés plus que 20 WPM manquant et plus de 50 points, au-delà de ces limites la pénalité forfaitaire sera attribuée.

## 16. ASSURANCES

### 16.1 RESPONSABILITE CIVILE

Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la RC du concurrent à l'égard des tiers.

L'Organisation a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile manifestation sportive, conformément à la législation. Le montant maximum de la Responsabilité Civile est 36.000 DA

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires des dommages causés aux tiers par l'Organisateur ou par les concurrents.

Cette garantie prend effet au moment de l'entrée du véhicule dans l'enceinte du lieu des vérifications techniques



et administratives, et prend fin le 6 novembre 2016 à 23.59.

En cas d'abandon ou de disqualification, la garantie cessera automatiquement à la fin de l'étape considérée.

L'heure de cet abandon ou disqualification sera considérée comme celle de fermeture du C.H. (Contrôle Horaire) de fin d'étape.

En cas d'accident, le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit, au plus tard dans les 24 heures, auprès du Directeur de Course, ou des Chargés des Relations Concurrents.

La police du présent Règlement ne garantit pas :

- la responsabilité à l'égard des tiers de tout conducteur non titulaire d'une licence internationale,
- la responsabilité du concurrent/conducteur à l'égard d'un autre concurrent engagé au Rallye.

Les concurrents et les pilotes s'engagent sur le RALLYE d'ALGERIE 2016, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut les amener à courir.

Ils dégagent par avance la FASM, les Organisateurs et les Officiels de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion du RALLYE d'ALGERIE 2016.

Ce contrat d'assurance ne concerne en aucun cas le vol des véhicules, pièces détachées, etc. En cas de vol survenant dans un pays traversé par le rallye, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être attribuée.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité :

- quant aux conséquences des infractions aux lois, règlements et arrêtés du pays, commises par les concurrents et qui devront exclusivement être supportés par ceux-ci ;
- en cas de cataclysme, émeutes, manifestations dont pourraient être victimes les concurrents et occupants des véhicules et dont les conséquences matérielles, pécuniaires et sportives devront être supportées par ceux-ci.

**Les voitures engagées en assistance, presse ou accompagnateurs V.I.P., même porteuses des plaques respectives, ne peuvent en aucun cas être considérées comme participantes au Rallye Tout Terrain et ne sont pas couvertes par la police d'assurance RC du Rallye. ELLES RESTENT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE DE LEUR PROPRIETAIRE.**

## **16.2 RAPATRIEMENT SANITAIRE – FRAIS MEDICAUX**

**Ce que est indiqué ci-dessous sera validé seulement dans le cas que les autorités algériennes compétentes confirment avec un document écrit la possibilité pour tous les participants au Rallye d'utiliser les hôpitaux / cliniques médicaux publics dans le pays sans aucun charge économique de leur part ou bien à titre complet gratuit.**

L'organisation a souscrit une assurance Rapatriement Sanitaire avec la compagnie : TAAMINE LIFE ALGERIE.

Les bénéficiaires sont:

- les concurrents, les assistants, les membres de l'organisation, les journalistes et délégués médias, les officiels de la course et toutes les personnes engagé en quelque titre sur le rallye.

En cas d'atteinte corporelle, l'équipe médicale du rallye organise le transport du blessé du lieu de l'accident au bivouac ou à l'unité médicale appropriée la plus proche, avec les moyens terrestres et/ou aériens de l'Organisation. Elle décide sur l'intérêt médical et du respect des règlements sanitaires en vigueur.

Le contrat garantit :

- Le transport du lieu de l'accident vers l'antenne médicale la mieux adaptée à l'état du blessé au moyen de la couverture aérienne et/ou terrestre de l'organisateur et/ou des organisations du Gouvernement Algérienne (bivouac, dispensaire médical, hôpital).



- L'évacuation des cas graves par avion sanitaire spécial vers un centre hospitalier (selon l'avis du Chef Médical du rallye).
- Les premiers frais médicaux (hors pays de domicile) avec plafond de garantie par personne de 300.000 DA (environs 2.500,00 EUR).
- Les frais médicaux au-delà de 2.500,00 EUR étant à la charge du bénéficiaire. Il est fortement conseillé de détenir une assurance spécifique et de vérifier auprès de son assureur les garanties dont il est bénéficiaire, notamment du fait de sa participation à une compétition.
- Les frais médicaux et l'hospitalisation engagés après le rapatriement en Europe restent intégralement à la charge du bénéficiaire.

### 16.3 ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Avec les nouvelles normes, l'assurance **rapatriement** du pilote est comprise dans sa licence seulement avec certain FMN. Dans tous cas pour le visa d'entrée en Algérie, vous devez souscrire une police d'assurance de rapatriement pour le tourisme.

Le contrat sera complété par l'organisation pour les participants à la course pour donner une couverture adéquate. Ensuite le pilote doit activer avec sa propre fédération ou de manière privée avec sa propre compagnie d'assurance **pour ses dépenses sanitaires**.

Il est conseillé aux concurrents de souscrire des garanties complémentaires auprès de leur assureur personnel.

## 17. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications techniques, administratives et sportives se dérouleront, le 30 octobre 2016 à partir de 8.30, en Alger à **Centre sportif de Soudania**.

Chaque concurrent devra présenter ses documents et son véhicule aux Commissaires et Contrôleurs chargés d'effectuer ces vérifications.

Le non-respect de l'heure de convocation entraînera 1 minute de pénalité la première heure de retard et 10 minutes chaque heure suivant.

Tout véhicule qui sera non conforme ou non adapté aux normes de l'épreuve lors des vérifications techniques, pourrait être soit changé de groupe soit refusé de départ (sous décision du Jury des Commissaires Sportifs).

Dans ce dernier cas, les droits d'engagement ne seront pas remboursés par l'Organisation.

### 17.1 CHAQUE CONCURRENT

Les concurrents sont seuls responsables de la validité des documents requis pour participer au Rallye en Algérie. Ils ne pourront en aucun cas tenir pour responsable l'organisation en cas de non-validité de ces documents. Les concurrents s'engagent sur l'honneur à présenter des papiers parfaitement en règle. Aucune photocopie ou attestation de perte ou de vol de quelque document que ce soit ne sera accepté. **LES DOCUMENTS DEVRONT ETRE EN ORIGINAL.**

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications administratives les documents suivants originaux et en cours de validité :

- Licence International FASM / FIM 2016
- Permis de conduire moto / quad en course de validité correspondant à la cylindrée du véhicule présenté
- Passeport avec validité de 6 mois de la date d'entrée en Algérie
- D'une Autorisation de Départ à l'étranger de sa Fédération Nationale
- Casque homologué, avec indication du groupe sanguin



## 17.2 CHAQUE MOTOCYCLE

Devra être présentée aux vérifications techniques et administratives avec les documents originaux suivants :

- Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle
- Autorisation du propriétaire si la carte grise n'est pas au nom du pilote.

En absence de ces documents, sera obligatoire la documentation de la propriété du véhicule (facture/acte d'achat) pour les opérations de douane.

**NB : habituellement les assurances européennes n'acceptent pas de couvrir les véhicules en Algérie. A l'entrée en Algérie, chaque véhicule devra souscrire une assurance valide pour le territoire algérienne à l'entrée en douane.**

## 18. CONTROLE FINAL

Les réclamations devront être déposées conformément aux dispositions du Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

Elles devront être remises par écrit au Directeur de Course, dans les délais impartis, par les pilotes intéressés et non par tiers.

Chaque réclamation devra se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de € 120,00.

De plus, si la réclamation nécessite un démontage et montage de différentes parties d'une moto, le réclamant devra verser une caution supplémentaire de € 250,00 pour le moteur au 2 temps et de € 500,00 pour le moteur au 4 temps.

Tout pilote mis en cause devra être entendu par le Jury International.

## 19. CLASSEMENTS

Le Directeur de la Course est responsable du service du Chronométrage et la société est chargée de fournir les classements dans le format prévu. Les sanctions sont exprimés en heures, minutes, secondes. Les résultats finals seront déterminés en additionnant les temps obtenus dans les Secteurs Sélectifs aux pénalités. D'autres détails peuvent être appelés à l'art. 0.80.34 du règlement FIM Cross Country Appendices.

### 19.1 LISTE DES PRIX et COUPES

#### Classement Général :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1 <sup>ère</sup> MOTO                      | 1 coupe + prix      |
| 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> MOTOS | 1 coupe pour chaque |

#### Catégorie 450cc

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| 1 <sup>ère</sup> MOTO | 1 coupe |
|-----------------------|---------|

#### Catégorie Quad

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| 1 <sup>ère</sup> QUAD | 1 coupe |
|-----------------------|---------|

#### Catégorie Féminine

- |                           |         |
|---------------------------|---------|
| 1 <sup>ère</sup> FEMININE | 1 coupe |
|---------------------------|---------|

#### Catégorie Junior

- |                         |         |
|-------------------------|---------|
| 1 <sup>ère</sup> JUNIOR | 1 coupe |
|-------------------------|---------|

#### Challenge 1<sup>ère</sup> Vétéran (plus de 45 ans)

- |                          |         |
|--------------------------|---------|
| 1 <sup>ère</sup> VETERAN | 1 coupe |
|--------------------------|---------|

#### Catégorie plus de 450cc

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| 1 <sup>ère</sup> MOTO | 1 coupe |
|-----------------------|---------|





## **20. EQUIPEMENT MEDICAL ET DE SURVIE**

### **Voir aussi FIM Annexe Cross Country Rallye 2016 080.27.1 et 080.28**

#### **A - EQUIPEMENT MÉDICAL**

Chaque pilote doit avoir un petit matériel médical de premiers secours qui comprend :

- Collyre (Piroftal ou équivalent)
- Un analgésique (aspirine ou équivalent)
- Gaze médicamenteuses, gaze stérile, bandages, plâtres
- Un désinfectant de la peau (Bétadine ou similaire)
- Une trousse de premiers secours (couverture de survie, des gants jetables, canule Guedel, masques pour la bouche à respirer par la bouche)

#### **B - ÉQUIPEMENT DE SURVIE**

Chaque pilote doit nécessairement porter les éléments suivants dans son véhicule :

- Une carte générale de l'Algérie ou de la carte fournie par l'Organisation de la journée
- Un miroir de signalisation
- Une lampe de poche
- Un compas de relèvement
- Une couche d'aluminium de mètres 2x1, comme isothermes couverture en mesure de signaler avec le soleil
- Une réserve de 3 litres d'eau dans le réservoir monté sur la moto
- Une ration de survie et un "camel back " avec 2 litres d'eau
- 3 fumes de type fusée rouge

**En cas de perte, pour quelque raison que ce soit, les systèmes de sécurité (tracking système) le concurrent est seul responsable vers les fournisseurs.**

Les concurrents qui se présentent au début de l'une des étapes sans l'équipement de sécurité obligatoire, seront refusés départ du Directeur de Course, jusqu'à ce qu'ils démontrent leur conformité et ils seront infligés une pénalité par le Jury des Commissaires qui peut même arriver à être mis en hors de la course en cas de récidive.

L'équipement de sécurité et de survie doivent être accessibles sans avoir à les enlever de sorte que les commissaires pourraient éventuellement vérifier à chaque départ d'étape.

#### **C - PROTECTION BACK**

Et bien recommandé l'utilisation d'un gilet avec une protection dorsale rigide, type « AIRBACK SPIDI » ou « DAINESE BAP » ou «PROTECTION DORSAL UFO » ou similaire.

La protection doit être efficace sur tout le dos.

## **21. LOCATION OBLIGATOIRE**

### **21.1 SYSTEME DE TRACKING PAR SATELLITE**

Le système tracking « Sportraxx » est un système complet de surveillance pour la sécurité, qui utilise tous les systèmes de communications connus ainsi téléphone satellite, SMS, data.

Il est obligatoire pour tous les véhicules en course est-il sera loué exclusivement par :

#### **SPORTRAXX**

Le système sera distribué et installé durant les vérifications techniques du 30 octobre et devra être rendu à la fin de la course, le 6 novembre, 2016.

Le bon de commande est téléchargeable du site [www.algerally.com](http://www.algerally.com) à la page « Sécurité ».



## 22. ABANDON – HORS COURSE

Dans le cas d'abandon, le concurrent doit informer par tous les moyens et dans les plus brefs délais l'Organisation.

Les modules de levée sont inclus dans le Road Book. Ils doivent être remplis, signés et remis à un membre de l'Organisation (contrôle, CP, CH ou Direction de Course).

D'autre part, le non-respect de l'obligation d'informer l'Organisation en cas d'abandon, conduira, s'il est été activé le service de recherche du concurrent, le charge économique à l'équipage qui n'a pas signalé sa position, y compris des sanctions de leur propre FMN, selon un jugement définitif des Commissaires Sportifs.

Le transport d'un concurrent en hélicoptère ou par un autre véhicule Organisation (par exemple sur le camion balai) pour tout ou partie d'une étape, il implique l'application de la pénalité forfaitaire. Afin de commencer la suivant étape, le pilote doit être examiné par le responsable médical, tandis que son véhicule doit être inspecté par les Commissaires Techniques.

En cas d'abandon ou de l'exclusion de la course, le concurrent doit marquer avec adhésive noir les plaques portant le numéro de course, sous peine d'une amende de 500,00 €, en plus des sanctions qui peuvent être demandés par sa FMN.

### 22.1 GARANTIE - OBLIGATIONS DE CONCURRENTS

Chaque pilote en course est tenu d'envoyer une caution (comme un dépôt de garantie) de € 1.000,00 par chèque à l'ordre d'ARAK **SPORT**, afin d'assurer la conformité avec l'Organisation des obligations suivantes :

- Obligation d'informer, en cas d'abandon, l'Organisation par tous les moyens. La façon d'informer l'Organisation est une responsabilité directe du pilote, copilote ou un concurrent. Il ne peut pas être tenu responsable d'une tierce personne.
- Obligation de se conformer à ces règles.

Dans le cas où un équipage a été contraint d'abandonner le véhicule sur place et ce ne sera pas récupéré du camion balai, l'équipe devra obligatoirement écrire une déclaration au poste de police le plus proche avant de quitter l'Algérie et doit envoyer une copie de cette plainte : **ARAK SPORT**

(Le rapatriement du véhicule en dehors des dates prévues sera entièrement à son charge).

En cas de violation de l'une de ces obligations par un membre de l'équipage, le dépôt ne sera pas retourné. Le dépôt sera généralement retourné par 30/11/2016 aux concurrents qui ont respecté toutes les obligations mentionnées.

## 23. PLAN DE SECURITE

Le concurrent, en cas d'urgence, pourra utiliser pour un appel de secours, le système Sportraxx appuyant sur les boutons selon les instructions remportées sur les premières pages du Road Book de chaque étape. Il pourra aussi parler avec le PC Course par le même système.

La période choisie pour le déroulement de la manifestation, octobre/novembre, a des risques très bas en ce qui concerne les mauvaises conditions météorologiques (tempêtes de sable ou températures trop élevées).

Le parcours de l'épreuve du RALLYE d'ALGERIE 2016 ne traversera aucun village, peut-être seulement pendant les transferts, tandis que les bivouacs de fin d'étape seront places à proximité des endroits habites.

Un accord particulier a été stipulé avec les autorités locales pour le contrôle des routes goudronnées quand elles sont traversées par le parcours de l'épreuve.

Les numéros de téléphone de secours seront écrits sur les dossiers donne a tous les concurrents aux vérifications administratives ou envoyé par email avant le départ.



## 23.1 ASSISTANCE EN CAS D'ACCIDENT

Le rôle principal du pilote témoin d'un accident, sera de prévenir le plus rapidement possible, tout poste de secours médical ou un poste de contrôle de l'Organisation.

Le pilote témoin d'un accident mettant en danger un autre concurrent peut déclencher son système Sportraxx sans encourir de sanction sportive ou financière.

**NOTE : l'Organisation ne sera en aucun cas responsable de la détérioration ou de la perte de l'équipement de sécurité ou des dotations personnels d'un pilote secouru par les moyens et personnels de l'Organisation.**

## INFORMATIONS GENERALES

### 1. FORMALITES

Attention : passeport doit avoir au moins 6 mois de validité à partir de la date d'entrée en Algérie.

Documents du véhicule devons être aligné avec les règles ainsi avec la liste du matériel transporté.

### 2. COUVERTURE IMAGE

Les concurrents reconnaissent que le RALLYE ALGÉRIE 2016, organisé par ARAK SPORT, est un événement promotionnel à partir de laquelle ils peuvent obtenir des avantages pour la renommée qu'ils peuvent acquérir.

Sous le contrôle de SPORT ARAK, les médias qui donnent fort à cet événement par la presse, radio, TV, web, film, vidéo, etc. faire connaître les concurrents et leurs sponsors. Ceux-ci sont alors incités à soutenir les concurrents le long de nouveaux éléments de preuve.

Pour permettre ARAK SPORT totale liberté en ce sens, les concurrents autoriser expressivement ARAK SPORT pour avoir le droit exclusif d'utiliser leurs noms et leurs images sous une forme quelconque, de quelque façon, dans le monde entier, sans aucune limitation.

Par conséquent, les concurrents autorisent expressément ARAK SPORT à utiliser ou de laisser utiliser et de reproduire leurs noms, leurs images et leurs performances en termes d'une directe ou dérivée propagation de la compétition, sous quelque forme, partout dans le monde, par tous les moyens connus et aujourd'hui connu et pour la durée prévue par les lois ou règlements, décisions et / ou d'arbitrage de chaque pays judiciaire, ainsi que les conventions internationales existantes ou futures.

D'autre part, tous les concurrents et / ou leurs sponsors, accompagnateurs, etc., ne peuvent pas filmer des images relatives à l'événement, quels que soient les moyens de récupération si elle n'a pas reçu préalablement le consentement de ARAK SPORT.

### 3. TRANSPORT NAVAL/AERIEN

Les concurrents peuvent acheter les billets d'avion par la compagnie qu'ils préfèrent, la seule obligation qu'ils auront sera d'être présente le jour des vérifications administratives, sportives et techniques en Algérie.

**Le voyage d'aller en Algérie est conseillé pour samedi 29 octobre 2016**

**Le voyage de retour de l'Algérie est conseillé pour lundi 7 novembre 2016.**

### 5. HEBERGEMENT

Ceux qui souhaitent rester dans l'hôtel officiel du RALLYE ALGÉRIE **Centre sportif de Soudania** et être là où le «camp de base», peut contacter [logistics@algerally.com](mailto:logistics@algerally.com)

Les concurrents sont invités à organiser indépendamment leur service de transfert de l'aéroport à l'hôtel et de l'hôtel à l'aéroport à le début et à la fin du rallye.

L'organisation, cependant, offrira un service de navette (pour les principaux vols samedi, 29 octobre et le lundi 7



novembre) depuis et vers l'aéroport pour les concurrents, à péage, mais seulement pour et de l'hôtel officiel du Rallye.

#### **5. CONSEILS**

N'oubliez pas : sac de couchage, tente, tapis de sol, lampe de poche ou frontale, lunettes de soleil et réveil.

Des coupons vous seront donnés pour la distribution de l'eau et des rations de la journée (basket lunch).

Petit déjeuner servi 1 heure et demi avant le départ de la première moto, jusqu'à 10.00.

Repas du soir à partir de 19.30 après le briefing, sans interruptions jusqu'à 23.30.

**Pour informations complémentaires consulter**

[www.algerally.com](http://www.algerally.com)